



# COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

## **LE BUREAU DES TRANSPORTS POUR LES PERSONNES DEVANT SE RENDRE À UN HÔPITAL À L'EXTÉRIEUR DES ÎLES DÉMÉNAGE**

Îles-de-la-Madeleine, le 26 janvier 2010 – Afin de faciliter l'accès au bureau des transports, le CSSS des Îles vous informe que le bureau des transports déménage au premier étage de l'hôpital (rez-de-chaussée) dès le 1<sup>er</sup> février 2010.

Pour les gens ayant besoin d'une autorisation de billet d'avion ou de l'information concernant le transport d'un usager pour des soins de santé dans un hôpital à l'extérieur des Îles, ils devront maintenant appeler au 986-2121, poste 8100, ou se rendre directement au bureau 1425, près de la cafétéria de l'hôpital.

Nous vous rappelons que les usagers ont la responsabilité de respecter certaines consignes pour le billet d'avion et les frais encourus. Soyez donc vigilant et assurez-vous de bien suivre ces consignes. Par exemple, l'usager doit faire signer la copie rose du formulaire de transport par le professionnel vu à l'extérieur en indiquant la date et l'heure de l'examen et préciser s'il y a eu hospitalisation, puis l'usager doit rapporter cette copie au bureau des transports.

Le déménagement du bureau des transports le rendra plus facilement accessible. Celui-ci sera maintenant situé au bureau 1425, de l'hôpital, à compter du lundi 1<sup>er</sup> février 2010.

— 30 —

Source : Céline Lafrance, conseillère en communication  
(418) 986-2121, poste 8094  
Courriel : [celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca](mailto:celine.lafrance.archipel@ssss.gouv.qc.ca)